

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 24 (1977)
Heft: 9

Rubrik: Nouvelles des villes et des cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En bref

Chalais. Pour la première fois, la protection civile locale a effectué un cours de répétition d'un genre spécial. Il s'agissait d'intervenir contre le feu (supposé) d'un groupe de maisons, en utilisant l'eau d'une gouille pour alimenter les motopompes plutôt que les hydrantes. Dirigé par M. Jacques Devanthéry, cet exercice, auquel quarante hommes participaient, a été positif et très instructif.

Corgémont. Le Conseil communal a adopté, avec quelques modifications, le nouveau barème de rétribution des prestations de service pour les incorporés à l'organisme de protection local. Il a d'autre part pris note que, pour une durée de six mois, M. Pierre Gigandet remplacera le chef de la protection civile pour les affaires administratives.

Ecublens. En séance du 6 juillet, le Conseil communal a pris connaissance du rapport de la commission ad hoc concernant le projet de convention relative à la construction du Centre régional d'instruction PC à Aubonne. Après une discussion nourrie, ce Conseil accepta, avec beaucoup de réticence, à une faible majorité le préavis présenté. La participation de la commune aux frais s'élèvera à 71 220 fr. pour la construction et à 14 585 fr. par an pour l'exploitation.

Montreux. M. Maurice Panico, chargé de l'inspection des chantiers communaux, a été nommé à titre définitif chef de la protection civile de la commune de Montreux. Il remplace M. Maurice Gaudard, qui, après sa retraite de commandant de la police municipale, avait continué à assurer cette fonction de chef local.

Nyon. Lors de sa dernière séance avant les vacances, le Conseil communal a accordé pour la protection civile 517 500 fr. à titre de capitalisations de la Sapan SA pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise groupant 19 communes, et 2 396 340 fr. (dont à déduire 1 828 840 fr. de subventions) pour la construction d'un ouvrage de protection civile de première importance.

Port. L'assemblée communale, présidée par le maire, M. W. Keller, M. E. Kessi, chef du département de la police et de protection civile, exposa les motifs de la nécessité et des avantages pour Port d'adhérer au syndicat des communes créé à la demande des autorités cantonales. Ce syndicat deviendra propriétaire du Centre d'instruction de protection civile construit entre 1971 et 1973 par la commune de Büren pour tout le Seeland;

il reprendra à sa charge une dette de 638 171 fr. 35 pour fin 1976, plus des intérêts 1977. Port participera à raison de 4,09 % selon la table de répartition des frais au prorata du nombre de la population. Cette proposition a été adoptée sans opposition.

Sierre. Les 23 et 24 juin, plus d'une centaine d'employés de l'hôpital d'arrondissement de Sierre ont suivi des cours de théorie et de pratique de lutte contre l'incendie. M. Henri Caloz, commandant du corps de sapeurs-pompiers de la ville de Sierre, expliqua aux participants les différents principes et genres du feu, puis dirigea l'intervention individuelle avec un extincteur. Il est indispensable de pouvoir disposer d'employés formés pour une intervention rapide avec des moyens adéquats, évacuation des malades en cas de sinistre, et d'autres tâches.

Tramelan. Une intense activité se déroule au Centre de protection civile de Tramelan. Chaque semaine des cours de formation, de répétition, sont mis sur pied. Différents exercices permettent à chacun de se familiariser avec le matériel particulier.

Vissoie. La construction de locaux pour la protection civile est en cours depuis quelques semaines. Située au cœur du village, cette construction abritera également les engins et matériel du corps de sapeurs-pompiers communal et du centre de secours du val d'Anniviers, dont Vissoie est le chef-lieu.

Canton de Genève

(extraits du Bulletin de l'Association genevoise de protection civile)

Dans nos communes

L'expérience qu'a vécue l'OPL de Veyrier lors de son exercice des 6 et 7 juin démontre l'utilité souvent méconnue de notre protection civile. L'initiative du chef local, le degré de préparation de ses cadres, l'appui des autorités communales ont permis à M. Robert Gavillet de préparer l'accueil de réfugiés en provenance de Pas-de-l'Echelle (France) avec un réalisme extraordinaire.

Nous accueillons bien volontiers dans nos colonnes son rapport qui, s'il peut paraître lapidaire, laisse voir tous les problèmes d'ordre social et affectif qui attendent nos services d'abris et d'assistance. wb

Thème de l'exercice

Héberger des réfugiés au poste de commandement pour deux jours, y compris une nuit.

Après avoir pris contact avec la maison «Bois-Salève» (Le Pas-de-l'Echelle), le chef local a reçu la confirmation du directeur que vingt enfants plus deux adultes seront acheminés par groupes de cinq, le lundi 6 juin, dès 15 heures, au Poste de commandement.

Formalités d'accueil en règle: visite sanitaire par le Dr Olivier Guinand – prise en charge par un groupe assistance pour répartition dans les différents dortoirs.

D'emblée, des figurants blessés ou malades sont soignés au poste sanitaire et rejoignent ensuite les dortoirs. Le repas du soir préparé par un restaurateur du service assistance réunit 40 personnes au poste de commandement. Ensuite, les régugés sont occupés à diverses tâches: cuisine, réfectoire. Le service assistance, surveillant les activités, occupe également tout ce monde à des loisirs très divers.

22 h. 00: extinction des feux

07 h. 30: mardi 7 juin – lever – toilette – petit déjeuner – mise en ordre des dortoirs

09 h. 00: après quelques paroles du chef local et du chef de service d'assistance, les enfants sont libérés avec 8 fr. de solde

Ces enfants, de 5 à 15 ans, rejoignent notre village voisin, Le Pas-de-l'Echelle.

Le service d'assistance en trois groupes a assumé la permanence du centre de réfugiés, en collaboration avec le service d'abris en trois groupes également, qui lui, selon les nouvelles directives, a pris en main la responsabilité matérielle: ravitaillement et sécurité. Trois sanitaires ont assumé les tâches incombant à leur service.

Quelle belle expérience nous avons vécue durant deux jours! A tous les niveaux ce cours a été une réussite totale. Bien sûr, ces enfants habitués à une certaine discipline communau-

KRÜGER

protège
abris anti-aériens
et de protection civile
contre l'humidité

Krüger+Co. 9113 Degersheim

En cas d'urgence: Téléphone 071 54 15 44 et
3117 Kiesen BE Téléphone 031 92 96 12
2000 Neuchâtel 4 Téléphone 038 24 25 82

taire ont facilité la tâche du service d'assistance. Les contacts sur le plan affectif ont été extraordinaires et les personnes de la protection civile ont été émues par ces enfants (tous des cas sociaux) à qui manque l'essentiel, l'affection d'une vraie famille.

Le groupe Pionnier et sapeur a amélioré l'accès de la rampe au poste de commandement en démolissant un mur de 2 m 50 sur 1 m 50 de hauteur en béton armé.

Les formations suivantes ont été appelées à suivre ce cours:

Service d'assistance	31 personnes
Service d'abris	10 personnes
Service sanitaire	11 personnes
Un groupe PLCF	6 personnes

En résumé, la protection civile a rempli son rôle et l'instruction en a été bénéficiaire.

Le chef local: Robert Gavillet

Ville de Genève

Extrait du

Rapport annuel
sur l'exercice 1976

Projets

- **Poste de commandement et poste d'attente sous le CO Châtelaine: en attente d'une décision au sujet de l'école.**
- **Station de pompage de Saint-Jean: établi projet définitif et dépôt de la requête en autorisation.**

Projet définitif

- Poste de commandement et poste d'attente Pâquis-Centre: le début des travaux est prévu pour l'été 1977.

Exécutions

- Poste sanitaire de secours de Champel: fin des travaux et inauguration. Réception et mise en place du matériel fourni par l'Office fédéral de la protection civile.
- Poste de commandement et poste d'attente Nant-Montchoisy: les travaux et la mise en place des équipements seront terminés au printemps 1977.
- Conduite antifeu Saint-Jean-place des Nations: la conduite est posée et sera mise en service au printemps 1977.

Interventions

Le Service de la protection civile a été alarmé à douze reprises, soit:

- 20 avril: éroulement d'un immeuble au boulevard de la Cluse 45. Trois personnes sont logées à la «Roseraie» pour une nuit. Repas du soir et petit déjeuner assurés par nos soins.

- 28 mai: incendie à la rue du Vieux-Billard 26-28. Un couple est logé à la «Roseraie» pour deux nuits.
- 30 mai: incendie au boulevard du Pont-d'Arve 7. Transport de cinq personnes à la «Roseraie». Par la suite, ces personnes trouvent refuge chez des amis.
- 8 juin, 15 h. 00: incendie au boulevard du Pont-d'Arve 9. Doze personnes et deux enfants sont logés à la «Roseraie» pour une nuit.
- 8 juin, 22 h. 00: incendie à la rue de Zurich 8. Les sinistrés sont logés chez des voisins.
- 8 juin, 22 h. 30: incendie à la rue de Berne 11. Les sinistrés sont logés chez des voisins.
- 8 juin, 23 h. 30: incendie à la rue de Berne 47. Deux personnes sont logées à la «Jonction» pour deux nuits.
- 21 juin: incendie à la rue des Volandes 9. Deux personnes sont logées au «31-Décembre» pour une nuit.
- 22 juin: incendie au quai du Cheval-Blanc 9. Deux personnes handicapées sont transportées à la maison des convalescents du Petit-Saconnex où elles sont relogées pour quatre nuits. Treize personnes sont logées à la «Jonction» pour deux nuits.
- 26 octobre: incendie au boulevard Georges-Favon 10. Une personne est logée à l'«Encyclopédie» pour trois nuits.
- 11 novembre: inondation à Perly-Certoux. Pompage de l'eau dans un local au moyen de deux pompes électriques à immersion.
- 8 décembre: éroulement de la dalle d'un garage souterrain. Perforation d'un mur au moyen de deux compresseurs pour ouvrir un passage à l'intention des chiens catastrophes.

SECA

- 6 juillet: mise en action du plan SECA pour la lutte contre la sécheresse.

Moyens engagés:

- 11 km de tuyaux Ø 55 mm
- 8 km de tuyaux Ø 75 mm
- 10 motopompes

La majorité de nos interventions se déroulent en dehors des heures de bureau, fréquemment de nuit et parfois dans des conditions difficiles. Toutes les personnes que nous prenons en charge apprécient infiniment la disponibilité et le dévouement de nos collaborateurs. Il est agréable de relever que ces derniers ont à cœur d'apporter un certain réconfort aux personnes sinistrées, lesquelles sont souvent désespérées par l'événement qu'elles viennent de vivre.

C'est dans le but de rassurer le mieux possible les personnes que nous devons reloger que nous avons aménagé un centre d'accueil avec des appartements complètement équipés. En effet, jusqu'à la fin 1976, nous hébergions les sinistrés dans nos abris en sous-sol, ce qui ne manquait pas de les désorienter davantage, surtout en ce qui concerne les personnes âgées. Les quelques expériences que nous avons vécues nous ont prouvé que l'installation de ce centre d'accueil correspondait à un besoin réel.

Chef de service et chef local:

M. Eric Ischi

Adjoint: M. Jean-Charles Dedo

Canton de Vaud

Fête des Vignerons de Vevey (30 juillet au 14 août 1977)

Dans le cadre des dispositions prises par l'autorité cantonale (plan ORCA), le chef d'intervention pouvait faire appel au service sanitaire de l'organisme de protection local de Corseaux/Corsier/Vevey.

Mission: recherche de blessés, mesures vitales de secours immédiat, transport jusqu'au nid de blessés. Mise sur pied par le chef local, M. Georges Cuendet, sur demande de la direction d'intervention, et conformément à ses instructions.

Les 28 personnes concernées étaient de piquet, avec liaison téléphonique.

Construction du Centre cantonal d'instruction de protection civile

Le Grand Conseil accordait, par décret du 10 mai 1971, un crédit de 1 956 300 fr. pour une construction projetée à Penthalaz. C'était la part cantonale représentant 40 % du montant devisé à 4 890 750 fr. Le Conseil d'Etat demande maintenant un crédit complémentaire de 1 171 700 fr. pour l'implantation de la construction du Centre sur le territoire de la commune de Gollion et l'aménagement du terrain d'exercice adjacent au Centre, sur le territoire de la commune de Cossonay.

L'exposé des motifs du Conseil d'Etat, transmis au Grand Conseil pour sa session de septembre, explique les raisons du retard intervenu et du changement de l'implantation résumées comme suit:

- La mise à l'enquête publique en juillet 1971 pour le terrain d'exercice a soulevé de telles oppositions, de la part de la population, notam-

ment des voisins, que le projet a été abandonné.

- Les nouveaux terrains envisagés sont acquis; la zone est déclarée d'utilité publique et le projet est mis à l'enquête publique au début de septembre 1973.
- Entre-temps l'Office fédéral de la protection civile informe le canton qu'il modifie la réglementation

concernant les organismes de protection civile locaux pour tenir compte des nouvelles exigences de la «conception 1971».

Toutes les autorisations nécessaires pour entreprendre la construction, tant des communes que de la Confédération, sont donc acquises. Le dossier d'exécution est prêt pour commencer les travaux dans les plus brefs

délais. Nous reviendrons dans une prochaine Revue PC pour des renseignements complémentaires. Il s'agit pour l'instant d'obtenir le préavis favorable de la commission chargée de l'examen de cette demande et l'accord du Grand Conseil. Il est souhaitable que l'adoption de ce décret intervienne au plus tôt pour éviter un nouveau retard.

Parte svizzera italiana

La Croce Rossa svizzera al servizio della protezione civile

La Croce Rossa svizzera, con l'attività di tutte le sue 75 sezioni e organizzazioni di soccorso, apporta un contributo indispensabile alla protezione civile e rende questo elemento della nostra difesa generale estremamente efficace sul piano degli aiuti sanitari. Le sue attività (il servizio della Croce Rossa, la cura delle malattie professionali, le scuole per il personale specializzato, la «banca del sangue», la centrale del materiale, l'istituzione di corsi, il disbrigo di compiti inerenti alle cure mediche, la sezione giovanile, il servizio sociale e gli aiuti in caso d'incidenti, per menzionarne solo alcune), hanno a che vedere, in un modo o nell'altro, con la protezione della popolazione civile.

In collaborazione con l'Ufficio federale della protezione civile, la CRS utilizza anche un programma d'informazione audiovisivo, creato da volontari che hanno seguito una formazione adeguata; questo, anche per dare lo scopo di una collaborazione con il servizio sanitario della prote-

zione civile al personale delle professioni mediche (personale curante, tecnici, terapisti, ecc.).

La CRS, nel suo rapporto annuale per il 1976, ha definito nei seguenti termini il lavoro comune con la protezione civile:

«Nel campo dell'istituzione di corsi, i contatti avuti rendono effettivi i tre accordi stipulati a questo proposito dell'Ufficio federale della protezione civile e la Croce Rossa svizzera. Attualmente, per questo motivo, sono in corso i lavori preliminari per un corso comune; «Cura dei malati a domicilio», che si trova ora allo stadio della preparazione del testo, e che interessa anche l'Ufficio federale della protezione civile. Il programma dei detti corsi costituisce una parte integrante dell'esercitazione di base in seno al servizio sanitario della protezione civile; i corsi saranno dati dal personale specializzato della CRS. L'Ufficio federale della protezione civile risponde in modo soddisfacente alle esigenze di questo corso (che

rimarrebbe senza conseguenze pratiche se le persone a cui esso è affidato non collaborassero ad un'organizzazione locale di protezione civile) l'Ufficio federale della protezione civile apporta il suo contributo alla formazione del personale insegnante anche per quel che concerne i corsi popolari organizzati dalla Croce Rossa svizzera e dalla Federazione dei Samaritani svizzeri.»

Un rappresentante della CRS è ammesso al Comitato centrale dell'Unione svizzera per la protezione dei civili, perchè anche a questo livello sia garantita un'efficace collaborazione, e assicurata una coordinazione di tutti gli sforzi che saranno forniti al servizio del prossimo in caso di guerra o di catastrofe. La Croce Rossa svizzera, con i suoi quasi 50 000 membri individuali e i più di 20 000 membri collettivi, raggruppati nelle 75 sezioni menzionate, assolve ad un compito importante nell'ambito della protezione civile e della difesa generale, e logicamente abbisogna e merita, dalla parte delle autorità e dell'opinione pubblica, ulteriori appoggi. Ed ha un gran ruolo al livello di progetto e di realizzazione del servizio sanitario coordinato, che è uno degli importanti compiti della difesa generale.

Die kleinen schwarzgelben ZS-Kleber mit Signet, 26 × 28 mm, für Briefköpfe und Dokumente, haben gross eingeschlagen. Eine erste Bestellung ist ausverkauft. Dank eines grossen Auftrages können diese praktischen Kleber ab sofort verbilligt abgegeben werden.

250 Stück, verpackt in einer praktischen Abrollschachtel, kosten nur noch Fr. 7.-

Zu beziehen beim Schweizerischen Bund für Zivilschutz, Schwarztorstrasse 56, 3001 Bern, Telefon 031 25 65 81.

